



CAPL catégorie C du 12 juin 2017

Recours contre l'évaluation

En déclaration liminaire la délégation **FO-DGFIP** a rappelé son opposition au nouveau règlement intérieur en C.A.P.L qui réduit les droits des élus des personnels.

FO-DGFIP a rappelé son opposition au PPCR et au RIFSEEP qui conduiront à harmoniser les statuts des trois versants de la fonction publique et potentiellement à supprimer les C.A.P.L (voir notre déclaration liminaire intégrale sur notre site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/033/>)

FO-DGFIP a condamné la suppression des réductions d'ancienneté et revendiqué que toutes les réserves de réduction d'ancienneté constituées pour cette CAPL soient attribuées.

Quelques chiffres :

- 527 agents en échelon variable ont été évalués. (549 en 2016)
- **278 agents ont bénéficié d'une réduction de 1 mois et 122 agents d'une réduction de 2 mois ; soit 75 ,33% des agents.**

7 recours hiérarchiques ont été déposés cette année (11 en 2016) . A l'issue des recours hiérarchiques, 3 réductions d'ancienneté de 1 mois ont été attribuées.

Réductions d'ancienneté conservées pour cette CAPL : 2x 1 mois et 1x 2 mois.

La CAPL a eu à traiter 5 dossiers

Les élus des personnels ont obtenu l'attribution de la réduction d'ancienneté 2 mois.
Mais les 5 recours portaient tous sur l'attribution d'une réduction d'ancienneté de 2 mois...

FO-DGFIP déplore que les 2 réductions de 1 mois conservées par la Direction n'aient pu être transformées en une réduction de 2 mois. Ce qui aurait permis de donner satisfaction à une deuxième requête.

Ainsi, à l'issue des procédures de recours, hiérarchiques et CAPL, 3 mois de réductions d'ancienneté n'ont pas été distribués contre 9 l'an dernier. Même si cela n'est pas totalement satisfaisant **FO-DGFIP** reconnaît quand même une meilleure gestion de la part de la Direction sur ce point.

En fin de séance le président nous à informé de la situation des effectifs, suite au mouvement définitif de catégorie C. Malgré l'arrivée de 17 agents stagiaires, **il manquera 30 agents C au 1^{er} septembre 2017.** Dans ce contexte, la Direction a indiqué réfléchir à des gels de postes dans le cadre du mouvement local. **Pour FO-DGFIP cela signifie encore une fois que des collègues seront lésés dans leurs choix de mutation. Si les suppressions d'emplois ont un impact sur les conditions de travail des personnels, elles ont désormais un impact sur l'application des règles de gestion. Pour FO-DGFIP, le combat contre les suppressions d'emplois à la DGFIP, et plus largement dans la fonction publique, demeure le combat central.**

La délégation FO :Thierry Marcerou, Philippe Fayard, Olivier Dubarry.

BULLETIN D'ADHESION

**FO-DGFIP - CITE ADMINISTRATIVE - RUE JULES FERRY, 14^e ETAGE - TOUR A, 33090
BORDEAUX CEDEX - 05 56 24 81 53**

NOM : ----- **PRÉNOM :** -----

GRADE : ----- **QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :** -----%

AFFECTATION : -----